



Le flicage des chômeurs doit cesser !

Le 15 avril 2015, le Conseil d'administration de Pôle Emploi a décidé de mettre en place « le flicage des chômeurs » ! Ce 1^{er} Octobre 2015, cela devient effectif pour la Bretagne !

François Rebsamen, l'ancien ministre du travail, a en effet demandé au Pôle Emploi de « renforcer les contrôles » pour vérifier que les chômeurs « cherchent bien un emploi », estimant qu'une « sanction » est nécessaire dans le cas contraire !

Souhait des gouvernements successifs et de la Direction de Pôle emploi : les travailleurs privés d'emploi doivent s'adapter au marché du travail, aux postes existants et non pourvus. A défaut de s'adapter, Pôle Emploi doit les y contraindre.

Jusqu'à ce jour, le contrôle des chômeurs existait déjà : les chômeurs inscrits devaient être tenus de faire des recherches, mais le contrôle était assuré par les conseillers en charge de leur accompagnement.

A partir d'aujourd'hui, tous les demandeurs d'emploi, sans discernement, seront susceptibles d'être contrôlés et des conseillers, basés sur une plateforme à Rennes, seront dédiés uniquement à cette activité.

⇒ La CGT refuse ces mesures coercitives qui visent uniquement à faire accepter aux demandeurs d'emploi des offres difficiles à pourvoir (précaires, sous payées, sous qualifiées...) et faire baisser artificiellement les chiffres du chômage

⇒ La CGT s'oppose à toutes les radiations des listes de Pôle emploi. Être inscrit est un Droit !

⇒ Pour la CGT, ce qui doit être renforcé ce sont les moyens accordés à Pôle emploi pour accompagner efficacement les privés d'emploi dans leurs recherches d'emploi et/ou de formation sur la base de leur projet personnel et de leur qualification.

NON !

LES CHOMEURS NE SONT PAS COUPABLES DE LEUR SITUATION

OUI !

LES CHOMEURS SONT VICTIMES DES ORIENTATIONS POLITIQUES DU MEDEF ET DU GOUVERNEMENT.